



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

<p>Date de la convocation 13 février 2008</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M. Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M.M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M.M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA M. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

Objet : Réalisation de deux nouvelles structures d'accueil collectif des jeunes enfants et extension de la structure collective de CLERMONT L'HERAULT - Dossier de demande de subventions auprès de la Caisse d'allocations familiales de MONTPELLIER

Madame FONT informe les membres du conseil communautaire que le 07 janvier 2008, le Cabinet ADEQUATION a restitué en commission, l'étude réalisée pour le compte de la Communauté de communes, relative à l'analyse des besoins en mode de garde sur le Clermontais.

Un croisement des données INSEE, des objectifs fixés dans le programme local de l'habitat et des éléments recueillis auprès des différents acteurs publics et privés oeuvrant dans le secteur de la petite enfance fait apparaître un besoin à court et moyen terme de développement de l'offre en mode de garde, au sein d'équipements collectifs et par un réseau d'assistantes maternelles.

Selon une projection de population sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais, ce sont en moyenne :

- entre 240 et 245 naissances par an qui sont attendues d'ici 2010
- entre 250 et 260 naissances par an pour la période 2010- 2015.

Actuellement, la capacité d'accueil des 0-4 ans est de 18% (en intégrant les Assistantes Maternelles Agréées qui travaillent aussi avec les 4-6 ans); La couverture est insuffisante aujourd'hui.

Les demandes exprimées par la population auprès des services de la crèche, et d'autre part, la capacité d'accueil actuelle de cette structure sont les suivantes :

- un besoin d'accueil à minima de 25 à 35% de la population totale des 0-4 ans.

	Population totale des 0-4 ans	Capacité d'accueil totale (crèches + assistantes Maternelles Agréées) ***	Demande globale (25 à 35%)	Besoins non satisfaits
2006	1195	16%	360	170
2010	1400	14%	420	230
2015	1500	13%	450	260

Capacité d'accueil actuel estimé à 190 places; *** le projet de la commune d'Aspiran n'est pas retenu ici

	Population totale des 0-4 ans	Capacité d'accueil totale (crèches + assistantes Maternelles Agréées dont Aspiran)	Demande globale (25 à 35%)	Besoins non satisfaits
2006	1195	18%	360	145
2010	1400	15%	420	205
2015	1500	14%	450	235

Un manque de l'ordre de 200 solutions d'accueil est ainsi identifié dès 2010 sur le territoire communautaire.

Cette étude estime que les besoins théoriques sur le secteur de Clermont l'Hérault sont de 70 à 100 attentes d'ici 2015 en maintenant une capacité d'accueil de l'ordre de 150 unités (tous modes confondus) pour une population de 0-4 ans qui devrait passer de 700 à 880 enfants

Un besoin théorique de l'ordre de 45 à 65 sollicitations est de même analysé sur le pôle Brignac / Canet.

Enfin, le pôle Sud autour de Paulhan, (en tenant compte de l'ouverture de la crèche de la Mutualité française Hérault sur la commune d'Aspiran), connaît des besoins théoriques d'accueil pour 30 à 40 familles.

Considérant cette évolution des besoins, l'étude préconise un développement conjoint de l'offre d'accueil familial et en structures collectives.

La réalisation de deux nouveaux équipements, implantés au nord et au sud du territoire, ainsi qu'une extension de la crèche collective de CLERMONT L'HERAULT sont ainsi proposés.

Madame FONT rappelle que le Département de l'Hérault a notifié à la Communauté de communes son aide financière pour l'extension de la crèche de CLERMONT L'HERAULT et un premier nouvel équipement, dans le cadre du contrat de projet 2007. Le co-financement d'un second nouvel équipement est prévu dans le contrat de projet 2008.

Elle rappelle que le conseil communautaire, après examen de l'ensemble de ces propositions, a approuvé la réalisation de ces nouveaux équipements comme suit :

- Extension de la crèche collective de CLERMONT L'HERAULT et réalisation d'un nouvel équipement à CANET,
- Réalisation d'un nouvel équipement à PAULHAN, dans un second temps.

Madame FONT demande aux membres du conseil de solliciter l'aide financière la plus large possible de la Caisse d'allocations familiales de MONTPELLIER dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement pour la petite enfance selon les principes de financement définis.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame FONT, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le dossier de demande de subventions tel que présenté.

SOLLICITE l'aide financière la plus large possible de la Caisse d'allocations familiales de MONTPELLIER dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement pour la petite enfance selon les principes de financement définis.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO